

Présents : Mme JUNG (directrice), M.PAYRE-FICOUT (Maire), Mme SAINZ, Mme VITET-COVAS, Mme SCHNEIDER, Mme REULIER (enseignantes), Mme MOTTUEL (ATSEM), Melle CHAMPON Laurie et Mme CHAMPON Aldina (employées communales), Mme GERMAIN (déléguée DDEN), Mme NICOUDEL Delphine, Mme ANTOINET Marie-Laure (parents délégués).

Excusés : M.SAPET-BUTEL, Inspecteur de circonscription, Mme GENIN (DDEN), Mme GIROUD Céline, Mme GERMAIN Laurine (parents délégués).

Secrétaire de séance : Mme JUNG, directrice.

COMPTE -RENDU du Conseil d'école 1 du 07/11/2019

1) Rôle des DDEN (délégué départemental de l'Education nationale):

Ils effectuent une visite de l'école afin de vérifier si la sécurité des élèves est assurée (cours, locaux). Ils s'intéressent également à la cantine et au transport. Il y a une visite par an avec le Maire. Elle aura lieu le **jeudi 28 novembre**. A cette occasion, les extérieurs (cours, jeux), les locaux sont vérifiés en présence du Maire.

2) Cantine, transport scolaire, garderie:

La réservation et l'annulation des repas se fait sur internet sur le site de la Mairie (varacieux@wanadoo.fr).

Les parents aimeraient que le règlement des repas puisse se faire par internet. Ce sera le cas prochainement.

Avant 7h45, les repas peuvent être annulés en appelant la garderie. Un certificat médical sera alors demandé dans les 8 jours sinon le repas sera facturé.

Bien avertir le personnel de cantine et de garderie si vous ne laissez pas votre enfant à la cantine ou à la garderie alors qu'il est inscrit. De même si votre enfant doit partir sur le temps de cantine.

Le menu sera lu par un élève.

Un sondage vous sera remis pour savoir **quels horaires de garderie** vous souhaiteriez 7h30-8h20 / 16h30-18h15 **OU** 7h15-8h20 et 16h30-18h.

3) Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Vous le retrouverez dans le cahier de liaison de votre enfant.

4) Scolarisation en maternelle :

L'inscription scolaire implique **une fréquentation régulière à l'école**. La scolarisation est désormais obligatoire à partir de la Petite section.

En PS, une certaine souplesse est parfois nécessaire pour permettre à l'enfant de s'adapter à une scolarisation à temps complet avant la fin de l'année. Toute demande des parents (en PS) fera l'objet d'un courrier argumenté remis à la

directrice qui le transmet à l'Inspection.

Les nouveaux rythmes scolaires en maternelle précisent que la sieste est vivement conseillée en PS. Une sieste d'une durée de 1h30 environ correspond à un cycle de sommeil. Le temps d'endormissement est d'environ 20 minutes.

Pour les MS, la sieste dépend des besoins de l'enfant et peut évoluer durant l'année. **Un temps calme** est mis en place dans les classes par l'enseignante pour les enfants ne faisant plus la sieste ou ne s'étant pas endormi au bout de 20 minutes.

En GS, il n'y a plus de sieste mais **un temps calme** est mis en place. D'une manière générale, l'organisation de la sieste ou des temps calmes devront s'adapter aux besoins de chaque enfant sur demande des parents ou/et en fonction des observations de l'enseignante.

5) Les chartes de la laïcité et informatique:

La charte de laïcité :

- L'école a pour mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Elle garantit la liberté de conscience et le respect des croyances. L'enseignement est laïque et les enseignants sont neutres.
- La charte de la laïcité se présente sous forme de droits et de devoirs est affichée et expliquée aux élèves de l'école.

La charte informatique :

Cette charte définit les conditions générales d'utilisation d'Internet, de réseaux et des services multimédias en précisant le cadre légal.

Les chartes sont collées dans les cahiers de liaison et seront expliquées aux enfants en classe.

6) Elections des parents délégués

Les 4 représentants des parents d'élèves au Conseil d'école élus :
Mme GIROUD Céline, Mme GERMAIN Laurine, Mme ANTOINET Marie-Laure et Mme NICOUD Delphine.

Le vote se déroule exclusivement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 125, nombre de votants : 106, bulletins blancs ou nuls : 10, suffrages exprimés : 96. Taux de participation : 84.80%.

7) Sou des écoles

La présidence est de nouveau assurée par Mme NORMANNI.

Une somme de 500 euros est attribuée à chaque classe pour les sorties, les interventions à l'école ou l'achat de matériel.

8) Santé, hygiène :

• Poux :

Vérifiez très régulièrement les têtes de vos enfants afin de traiter. Les lentes doivent être retirées et tuées.

Prévenez bien la maîtresse afin qu'elle avertisse les autres parents de la classe dans le cahier de liaison pour vérifier les têtes à la maison.

- Il est vivement recommandé dans la mesure du possible de ne pas mettre vos enfants à l'école quand ils ont de la fièvre (même avec un cachet pour diminuer la température).

9) Projet d'école 2017-2020.

Le projet d'école 2017-2020 porte sur l'évaluation et la mise en place d'outils favorisant l'autonomie de l'élève : s'approprier son évaluation, visualiser les difficultés et les progrès, mise en place de plans de travail.

10) Modalité d'évaluation et aide aux élèves.

- **Un livret scolaire unique numérique (LSUN)** suit votre enfant du CP à la 3ème. Il recense les progrès dans l'acquisition des fondamentaux de la scolarité obligatoire. Ce livret vous sera communiqué en Janvier et en Juin.

En **cycle 1**, l'élève possède un **classeur de suivi des apprentissages** organisé en 5 domaines rempli tout au long du cycle pour observer les progrès et les réussites de l'enfant de la PS à la GS.

Une **fiche de synthèse** est complétée à la fin de chaque cycle (en fin de GS et en fin de CE2).

En **cycles 2 et 3**, un **classeur de réussites** est mis en place.

- **Les évaluations repères nationales** obligatoires pour les CP et les CE1 ont eu lieu du 16 au 27/09. Ce dispositif permet de donner des repères au professeur concernant les connaissances et les compétences en Français et en Maths. Une réunion générale avec les parents aura lieu le jeudi 14 novembre pour les CE1 et le lundi 18 novembre pour les CP.

Dans le cas où votre enfant aurait des besoins d'accompagnement, un rendez-vous individuel vous sera proposé afin de vous présenter les dispositifs mis en place pour aider votre enfant à progresser.

Il y aura d'autres évaluations en Janvier pour les CP.

- **Besoins éducatifs particuliers des élèves :**
 - **Le PAI** (projet d'accueil individualisé) concerne les enfants atteints de maladies chroniques (asthme, allergies, intolérances alimentaires).
 - **Les PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) permettent de formaliser les actions prévues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève.
 - **Le PPS** (projet personnalisé de scolarisation). C'est la famille qui saisit la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) avec l'aide de l'enseignant référent M.PORCHER.
 - **Le PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) permet aux élèves de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.
 - **Le RASED (réseau d'aide)** assuré par un maître E : Loïc FREMONT
 - Une **psychologue scolaire** : Mme BERNARD
 - Certains élèves sont aussi pris en charge pendant les APC ou dans une autre classe pendant le temps scolaire (lecture, écrire).

10) Projets de sorties scolaires, événements.

- Une sortie au **Théâtre** est prévue au **Diapason** pour tous les élèves de la PS aux CP (tous les CP) le 31 Janvier.
- Intervention **Planète mômes** sur les **inventions (cycle 3) et les dangers de la maison (cycles 1 et 2)**. Elle a eu lieu le **7 Octobre**.
- Intervention de **Mme NECTOUX**, illustratrice d'album dans les 4 classes le 19 Novembre et le 21 Novembre.
- **Sorties nature en forêt** pour la classe de Mme SAINZ (automne, printemps, été).
- **Le cycle natation** aura lieu du 23/03 au 11/05 et concernera les élèves de la GS aux CE2 (46 élèves). Le mardi de 15h25 à 16h05. La Mairie et le Sou des écoles financent le transport et les cours des maitres-nageurs.

11) Mairie.

Demandes:

- **merci pour les tapis de gym.**
- un matériel de sono pour le spectacle de fin d'année ou les activités en EPS.
- en salle de motricité : planche piste graphique.
- aménagement du local à vélos.
- étagères dans l'ancienne école à la place du placard.
- 1 téléphone en maternelle.
- 1 ordinateur dans la classe de Mme SAINZ (cette année) et Mme JUNG (l'année prochaine).
- rangement pour les jeux en garderie.

Prochain conseil d'école le **jeudi 13 février 2020** de 18h à 20h.

La secrétaire de séance et présidente du conseil,

Madame JUNG